

# Compte rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2012

Le Conseil Municipal de la commune de Poisat (Isère) s'est réuni en séance publique le lundi 25 juin 2012, à 20 heures, salle du Conseil.

**Présents** : M. Jean-Marc Uhry, Maire – MM Bernard Bouhet, Claude Sirand, Jean-Louis Minard, Ludovic Bustos, Adjoint – Mmes Marie Chaix, Françoise Gauthier, Sandrine Menduni, Martine Donnet, MM David Wager, Francis Dal, Mme Micheline Burgun, M. Charles Hamon, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés** : M. Yves Arnal, Adjoint ; M. Hervé Fanton, Mme Nicole Oleï, M. Gilbert Allouard, Mme Nelly Pugnale, Conseillers Municipaux.

**Pouvoirs** : M. Arnal pour M. Minard  
M. Fanton pour Mme Burgun  
Mme Oleï pour M. Dal  
M. Allouard pour M. Uhry  
Mme Pugnale pour Mme Donnet

**Secrétaire de séance** : M. Claude Sirand.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 14 mai 2012 n'appelle aucune remarque.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des présents avec cinq pouvoirs de M. Arnal, Adjoint ; de M. Fanton, de Mme Oleï, de M. Allouard et de Mme Pugnale, Conseillers Municipaux.

## URBANISME

Présentées par M. Jean-Louis Minard, Adjoint Délégué,

- Les modalités de consultation du public de la note d'information présentant les conséquences de l'application de la majoration de 30% des droits à construire.

## FINANCES

Présentés par M. Bernard Bouhet, Adjoint Délégué,

- un virement de crédits sur le budget communal pour permettre le remboursement de la Taxe Locale d'Équipement à une société dont le permis de construire est devenu caduque,
- un virement de crédits sur le budget de l'eau pour des réajustements nécessaires aux amortissements,
- une ouverture de crédits pour modifier une imputation budgétaire nécessaire à l'encaissement d'un prêt.

Présentée par Mme Micheline Burgun, Conseillère Municipale Déléguée,

- La prise en charge de deux stages de base BAFA pour deux jeunes filles poisatières.

## INFORMATION

M. Jean-Louis Minard, Adjoint Délégué, présente le rapport annuel de la commune sur l'eau ainsi que le rapport annuel du SIERG.

Puis M. le Maire, conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, informe les membres du conseil de la signature :

- de renoncations à l'exercice du droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner les biens situés à Poisat :
  - 13, avenue Pierre Mendès France, au prix de 268 000 €
  - 4, place Bernard Palissy, au prix de 241 000 €
  - 17, rue du Rachais (échange avec un appartement situé 23, rue Marceau Leyssieux à St Martin d'Hères).

***Ce compte rendu sera validé lors du prochain conseil municipal.***